TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017–211704218 – 20260917-CM2026_93-DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le 22/09/2026 – Publié le 22/09/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE DE conseillers municipaux :
. En exercice : 29 . Présents : 23 . Absents : 6 . Pouvoirs : 6
DATE DE L'AFFICHAGE de la liste des délibérations : 21 septembre 2026

OBJET :
CM2026_93– Répartition du produit des amendes de police – demande de subvention pour la réfection totale de la route de Vertin

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois de septembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le onze septembre deux mille vingt-six.

PRESENTS :
Mmes et Ms Pascal FERCHAUD / Jean-Christophe DORIDOT / Michèle PREVOT / Jean-Marc BABIN / Elisa RATISKOL / Alain FRICAUD / Alexandra LAVOIES / Alexandra WUCHER / Jean DAUDENS / Mariette ADOLPHE / Gabriel DITGEN / Claudine GROLLEAU / Marie-Madeleine ROUIL / Frédéric BOTTON / Nathalie NICOLE / Christophe HERNANDEZ / Julien LEVEQUE / Pascaline DUCLAUD / Sylviane MITAINE / Jean-Christophe DELHAYE / Isabelle LEMAIRE / Lucas GERVRAUD / Delphine LE GARREC

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :
- Jean-François DANIEL représenté par Marie-Madeleine ROUIL
- André FRANCHI représenté par Jean-Marc BABIN
- Elia LARROUSSE représentée par Michèle PREVOT
- Alain MAGEAUD représenté par Jean DAUDENS
- Sandrine LAPEYRADE représentée par Nathalie NICOLE
- Jean-Luc GENSAC représenté par Delphine LE GARREC

SECRETAIRE DE SEANCE :
Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Pascaline DUCLAUD a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

HÔTEL DE VILLE
1, PLACE GASTON BALANDE
B.P. 108 – 17600 SAUJON
TÉL. : 05 46 02 80 07
contact@saujon.fr
www.saujon.fr

REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE
DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION TOTALE DE LA ROUTE DE VERTIN

Monsieur BABIN, adjoint au Maire, informe l'assemblée du projet de réfection totale de la route de Vertin. La réalisation de cette opération contribuera ainsi à améliorer durablement les conditions de circulation et la sécurité routière sur le territoire communal.

Le coût de cette opération est estimé à 142 722,00 € H.T.

La commune peut prétendre à l'obtention d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2026 perçues en 2025, dont le financement s'établit comme suit :

Financeurs	%	Montant H.T. en €
Conseil Départemental	42,04 (dépense plafonnée à 120 000,00 €)	60 000,00
Autofinancement	57,96	82 722,00
Coût total de l'opération	100	142 722,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, décide :

- DE SOLLICITER auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2026 perçues en 2025 pour la réfection totale de la route de Vertin,

- D'AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette demande de subvention.

Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

Le Maire,

VILLE DE SAUJON (Charente-Maritime)

P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

P. DUCLAUD